Séance publique du 19 septembre 2005

Délibération n° 2005-2940

commission principale :	développement économique
objet :	**Attribution d'une subvention au comité de jumelage de Rillieux la Pape-Natitingou (Bénin)**
service :	Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

De nombreuses communes de la Communauté urbaine lancent leurs propres actions de coopération décentralisée. La Communauté urbaine, qui dispose d'une forte expérience dans ce domaine, est logiquement au service des communes-membres pour les soutenir dans leurs projets de solidarité internationale. C'est notamment le cas de la ville de Rillieux la Pape, engagée dans un partenariat très actif avec la ville de Natitingou au Bénin, au travers d'un comité de jumelage.

C'est pourquoi, il est proposé que la Communauté urbaine apporte un soutien financier au comité de jumelage Rillieux la Pape-Natitingou au Bénin.

La ville de Rillieux la Pape a signé, le 15 décembre 1998, une convention de jumelage avec la ville de Natitingou, située au nord de la république du Bénin, dans la province de l'Atacora. Dès cette époque, la ville de Rillieux la Pape a sollicité plusieurs appuis ponctuels de la Communauté urbaine, pour conduire différentes actions de développement et de solidarité internationale avec Natitingou (soutien au stage de formation du secrétaire général de Natitingou en 1999, expédition de biens d'équipement pour le développement du secteur textile en 2001, études préalables à la mise en place d'un système de collecte et de traitement des ordures ménagères en 2002).

En 2003, le comité de jumelage de Rillieux la Pape a décidé d'aller plus loin en lançant, avec le maire de Natitingou, le projet Natitingou-ville propre : un programme pluriannuel sur trois ans, dont l'ambition est, notamment, de mettre en place une filière exemplaire de traitements des déchets dans la capitale de l'Atacora. Pour la collecte, le projet financera des charrettes à traction asine, moyen écologique et parfaitement adapté aux contraintes techniques et financières locales. En revanche, la vidange des fosses septiques sera réalisée par une tonne à lisier tirée par un tracteur (acheté d'occasion). En complément, sont prévues diverses actions pour la collecte sélective des piles, un incinérateur pour les déchets hospitaliers, la construction d'un local équipé d'un réfrigérateur-congélateur fonctionnant à l'énergie solaire.

Le coût total du projet est de 150 000 € sur les trois années, 2003 à 2005, soit en moyenne 50 000 € par an. Après une aide précédente de 10 000 €, la Communauté urbaine est sollicitée pour une seconde tranche du programme à hauteur de 10 000 € également ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Accorde, au titre de l'année 2005, une subvention de 10 000 € au comité de jumelage de Rillieux la Pape pour l'opération Natitingou-ville propre dont le siège est à Rillieux la Pape.

2° - Les dépenses qui en résulteront seront inscrites sur les crédits ouverts au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 04.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,